

Étaient présents : Sandrine Chapon, Marion Del Bove, Marc Deneire, Shaeda Isani, Catherine Kirby-Legier, Michèle Perrin-Taillat, Isabelle Richard, Corina Veleanu et Phillippe Winckel

Étaient excusés : Anne-Marie Barrault-Methy, Anne Brunon Ernst, Pascal Cudicio, Isabelle Depardieu, Géraldine Gadbin-George, Rosalind Greenstein, Malcolm Harvey, Marielle Leblanc, Dana Léon-Henri, Elsa Liebenberg, Anne-Marie O'Connell, Elsa Pic et Catherine Whyte.

- **Présentation d'un nouveau membre : Corina Veleanu**

Corina Veleanu enseigne l'anglais du droit et l'anglais appliqué à Lyon, France. Elle a soutenu une thèse de doctorat en 2007 à l'Université de Lyon sur le sujet de l'influence de la langue et de la culture juridiques françaises en Europe, et plus particulièrement en Roumanie, au Portugal et au sein des institutions de l'UE, en rapport avec l'influence de la langue anglaise. Elle est membre associé du CRTT (Centre de recherche en terminologie et traduction) de l'Université Lyon2 et sa recherche se situe principalement dans le domaine de l'anglais du droit et de la jurilinguistique comparée. Auparavant elle a été interprète et traductrice juridique auprès de la Commission Européenne.

- **suite de la discussion de la fiche d'identité du GT droit**

Les mots-clés choisis lors de la rencontre de mars 2012 sont rappelés : langue de spécialité, didactique, langage, discours et culture.

Dans un second temps, après un tour de table des domaines de recherches des membres présents, la fiche d'identité du groupe en ligne sur le site du GERAS a été mise à jour. Le texte suivant est donc soumis aux membres non présents pour modification et approbation :

« Le Groupe de Travail Droit a été créé en 1999. Il réunit des chercheurs, des enseignants, des enseignants-chercheurs et des intervenants impliqués dans le domaine de l'anglais pour le droit. Ils enseignent en faculté de droit, de langues-lettres, en filière droit-langues ainsi qu'auprès des professions juridiques. Les domaines de recherches des membres du GT sont diversifiés et portent, en autres, sur le droit et ses aspects linguistiques, discursifs, culturels et didactiques. Le groupe se réunit deux fois par an sur une thématique précise et organise également des journées d'étude. »

Une fois la version définitive du texte approuvée par la majorité des membres du groupe, elle sera mise en ligne sur le site du GERAS à la rubrique « Orientation ». De plus, deux rubriques seront créées

- « Publications » où figureront les ouvrages collectifs publiés par plusieurs membres du groupe.
- « Journées d'étude » où seront mentionnées les journées d'étude organisées par les membres dans le cadre des réunions du GT droit.

- **Discussion sur la thématique « Quelles voies d'accès à l'anglais juridique ? »**

Après débat, il a été constaté que cette thématique pose trois questions fondamentales relatives à l'enseignement de l'anglais du droit :

1. Quel public ? (enseignants ou apprenants ?)
2. Qu'est-ce qu'on entend par « voies d'accès » ?
3. Qu'est-ce qu'on entend par « anglais juridique » ?

Quelques éléments de réponse à ces questions ont été donnés :

- le caractère non uniforme, non homogène de ce que l'on entend par anglais juridique : l'anglais du droit anglais n'est pas forcément le même que celui du droit américain, du droit communautaire ou celui du Conseil de l'Europe ainsi que l'anglais du droit international.

Il est rappelé l'importance de sensibiliser les enseignants et les étudiants à ces différences et à l'évolution des systèmes juridiques. De plus, les étudiants français en droit arrivent le plus souvent en première année de faculté avec une culture du système juridique anglais ou américain qu'ils calquent sur leur propre système de droit.

- le contexte d'enseignement de l'anglais juridique est à prendre également en compte : quels sont les besoins des étudiants ? Que veut-on que nos étudiants sachent ou sachent dire ou sachent faire avec l'anglais juridique ?

Il est évoqué la possibilité d'organiser une étude des besoins (*needs analysis*) des anciens étudiants en droit et en LEA (L3 +3 et/ ou M2 + 2). Certaines difficultés sont évoquées, notamment liées au grand nombre d'étudiants.

Plusieurs voies d'accès sont évoquées :

- une démarche de reformulation de la langue de spécialité en langage vulgarisé.

Plusieurs exemples sont donnés : reformuler un concept juridique anglais en une ou deux phrases simples ; reformuler un concept juridique français en anglais.

- une démarche actionnelle face à un public d'apprenants, le but ultime étant le savoir-faire. C'est en faisant que l'on apprend.

Le phénomène de délocalisation des enseignements consiste à déplacer le cours de la salle de classe au tribunal ou la prison comme à Dijon où il existe en M1 une UE optionnelle grâce à laquelle les étudiants seront en mesure de visiter un tribunal ou une prison, de rédiger et soutenir un rapport de leur visite.

- Une démarche visant non pas tant à la transmission d'un contenu, mais à outiller l'apprenant pour qu'il identifie les problèmes et sache où trouver les informations pour proposer des solutions comme dans les facultés de droit américaines.

- **Divers**

Si certains membres souhaitent consulter des articles de revue en ligne mais n'y ont pas accès, il est suggéré d'envoyer un mail collectif aux membres du GT droit afin de vérifier si l'un des membres peut éventuellement télécharger ledit article en fichier pdf.

- **Sources intéressantes mentionnées pendant la réunion**

site des notaires en France en version bilingue : <http://www.notaires.fr/notaires/en/home>

site You be the judge : <http://ybtj.justice.gov.uk/>

site Oyez : <http://www.oyez.org/cases/2012>

série Silk réalisée par BBC One

site du droit français : <http://www.legifrance.gouv.fr>

site du droit européen de l'U.E : <http://europa.eu>

site plus technique sur le droit européen de l'U.E. : <http://eur-lex.europa.eu>

sites portant sur le processus législatif du parlement britannique :

<http://www.parliament.uk/about/how/laws/>

<http://www.legislation.gov.uk/>

site de l'Association pour le Droit de l'Environnement du Royaume-Uni :

<http://www.ukela.org/>

- Concernant la prochaine réunion de septembre 2013, plusieurs questions sont soulevées à propos :

- du lieu de la réunion

Sandrine Chapon a proposé d'accueillir le groupe à Grenoble. Marion organisera un doodle pour savoir si les membres ont une préférence géographique pour Lyon ou Grenoble.

- de l'éventuelle participation de représentants de professions juridiques (notaire, magistrat) lors d'une journée d'étude intitulée « utilisations et besoins professionnels de l'anglais juridique pour les professions juridiques en France »

La prochaine réunion du GT droit aura lieu le 23 mars 2013 à Cachan lors du colloque du GERAS (du 21 au 23 mars).

Compte-rendu rédigé par Marion Del Bove